

Augmentation de capital annoncée

AMEN BANK

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **16/06/2016**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de **5 092 500 dinars** pour le porter de **122 220 000 dinars** à **127 312 500 dinars** et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement devenues disponibles.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **1 018 500 actions nouvelles gratuites** de nominal **cinq (5) dinars** chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 24 444 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle pour Vingt Quatre (24) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1 018 500 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2016 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 01/08/2016**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **01/08/2016**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **01/08/2016**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **01/08/2016**.